

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2025

PROCES-VERBAL



Le conseil municipal, convoqué le 17 octobre 2025 par mail sécurisé Pastell, s'est réuni en salle d'honneur de la Mairie de Linselles le 23 octobre 2025 à 19 h 30 pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous, qui a été affiché du 17 au 23 octobre 2025 aux entrées (accueil) et sur les sites internet de la ville de Linselles.

ORDRE DU JOUR :

NOMINATION DU SECRETAIRE DE LA SEANCE : Amandine HELLIN

1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27

2°- Conseil Municipal convoqué le 17/10/25

3°- Présents :

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, M. Olivier OSTYN, Mme Joséphine BROUTIN, Mme Martine PETIT, *Adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, Mme Fabienne LORENT, Mme Elisabeth BOUREL, , *Conseillers délégués*.
- Mme Christelle CORNARD, Mme Amandine VASSEUR, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine CAPOËN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Jean-Pierre LELEU, M. Bertrand FLORIN, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, M. Pascal MARESCAUX, *Conseillers municipaux*.

4°- Pouvoirs :

- Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe, donne pouvoir à Mme Joséphine BROUTIN, Adjointe,
- M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,
- M. Grégory MITTENAERE, Adjoint, donne pouvoir à M. Antony PIRES, Conseiller délégué,
- M. Michel SPANNEUT, Conseiller délégué, donne pouvoir à Mme Elisabeth BOUREL, Conseillère déléguée,
- M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale,
- M. Olivier SURMONT, Conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Martine PETIT, Adjointe,

5°- Secrétaire de séance : Amandine VASSEUR

6°- Absente excusée :

- Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère municipale

7°- Absent non excusé : Néant

8°- Membre démissionnaire : Néant

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19/06/25

- ✓ M. LELEU évoque le sujet des emprunts. Il demande les montants et durées pour celui de 2,3 % à taux variable et celui de 3,72 % à taux fixe.
Madame le Maire lui répond que chaque prêt s'élève à 700 000 € pour une durée de 25 ans.
- ✓ M. LELEU revient sur un autre point. Il demande à Madame le Maire si elle recrutera un nouveau DGS et un nouveau Directeur de Cabinet.
Madame le Maire l'informe que Madame la Directrice des Ressources Humaines qui assurait la mission de DGS par intérim a été confortée à ce nouveau poste. Une Directrice Communication/Événementiel a également été recrutée et arrivera en décembre. Madame le Maire ajoute qu'il n'y aura plus de Directeur de Cabinet.

- ✓ M. LELEU a deux petites remarques concernant les procès-verbaux de deux conseils municipaux : celui de décembre 2024 ne figure pas sur le site de la ville et celui de février 2024 porte des ratures sur une réponse de Madame le Maire à M. MARESCAUX.
Madame le Maire lui répond que cela sera régularisé rapidement.

Approuvé à l'unanimité.

Présentation des DECISIONS DU MAIRE L 2122-22 et 23 :

SERVICE JEUNESSE

TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE – JUILLET 2025

TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE – AOUT 2025

TARIFS DES ACTIVITES JEUNESSE – TRIATHLON WILLICH

TARIFS DES SORTIES PEDAGOGIQUES AVEC NUITES POUR LES CMJ

FINANCES

FIN 2025-008 – 24/09/25 – Fixation des tarifs du spectacle des Belles sorties du 27/09/25

SERVICE TECHNIQUE - DEVELOPPEMENT DURABLE

AIDE FINANCIERE POUR L'ACHAT D'UN RECUPERATEUR D'EAU DE PLUIE

- 2 dossiers : 50 € récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 300 litres (2025-005, 020)
- 2 dossiers : 50 € récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 310 litres (2025-027, 028)
- 2 dossiers : 50 € récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 330 litres (2025-019, 040)
- 1 dossier : 69,50 € récupérateur d'eau de pluie d'une contenance de 650 litres (2025-018)

SUBVENTION AU TITRE DE L'ACHAT ET REPARATION DE VELOS

- 12 dossiers : 80,00 € achat d'un vélo à assistance électrique (2025-008, 009, 011, 013, 017, 023, 029, 030, 031, 037, 039, 041)
- 9 dossiers : 40,00 € achat d'un vélo adulte (2025-012, 014, 015, 016, 025, 026, 032, 034, 038)
- 3 dossiers : 30,00 € achat d'un vélo enfant (2025-022, 033, 035)
- 2 dossiers : 40,00 € réparation d'un vélo adulte (2025-010, 036,)
- 1 dossier : 15,00 € réparation d'un vélo adulte (2025-024)

SUBVENTION POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION DE FACADE

- 1 dossier : 800 € (2025-021)

INFOS DE MME LE MAIRE

Ces derniers mois, la ville de Linselles a été le théâtre d'événements, de réalisations marquantes et d'engagements citoyens :

- ✓ Fête de la musique – 21 juin 2025
- ✓ Marché Nocturne – 4 juillet 2025
- ✓ 13 en fête – 13 juillet 2025
- ✓ World cleanup day – 20 septembre 2025
- ✓ Requiem allemand – 27 septembre 2025

- ✓ Les semaines bleues – du 3 au 18 octobre 2025
- ✓ Les Allumoirs – 4 octobre 2025
- ✓ Concours des Maisons et Jardins fleuris – 5 octobre
- ✓ Linselles en rose – 11 & 12 octobre 2025
- ✓ Le Comptoir de Margaux fête ses 14 ans
- ✓ Edith et Marguerite, nouveau concept store
- ✓ Les Journées du Jeu – 18 & 19 octobre
- ✓ Eclairage public
- ✓ Vidéoprotection

ORDRE DU JOUR

2025-10-01 – COMPLEMENT DE SUBVENTION AU CCAS POUR L'ANNEE 2025

- ✓ M. BEHIN-CAU précise en amont que le budget du CCAS a été construit dans la perspective de la vente d'un immeuble.
M. LELEU demande à quel montant le compromis de vente a été signé.
M. BEHIN-CAU indique que le bien a finalement été vendu pour la somme de 105 000 €, ce montant se situant dans la fourchette autorisée autour de l'estimation.
- ✓ M. LELEU s'interroge alors sur les 80 000 € versés au CCAS : il demande si cette somme sera récupérée et sous quelle forme. Il souligne que la délibération ne précise pas clairement s'il s'agit d'un avoir lors de la vente ou d'un report sur le budget de l'année suivante.
- ✓ M. BEHIN-CAU explique que le CCAS a déjà perçu 80 000 € et qu'il percevra à nouveau 80 000 €, soit 160 000 € pour clôturer l'exercice. Lors de l'encaissement du produit de la vente, soit 105 000 € en décembre, cette somme viendra s'ajouter, permettant au CCAS de disposer des fonds nécessaires. Cela conduira mécaniquement à une subvention moins élevée l'année prochaine, comme cela a déjà été le cas cette année. Il précise qu'un recalcul sera nécessaire, mais qu'un reste à réaliser important apparaîtra sur le budget de fonctionnement. En pratique, cela signifie que la ville dépensera moins l'année suivante.
M. LELEU indique que ces éléments manquaient dans la délibération : le prix de vente de 105 000 € et les modalités de récupération des 80 000 € versés.
Madame le Maire fait observer qu'il n'est pas possible d'intégrer l'ensemble de ces informations dans une délibération, certaines données ne pouvant être communiquées, notamment lorsqu'un compromis de vente est en cours.

Approuvée à l'unanimité.

2025-10-02 – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1

- ✓ M. LELEU demande une explication par rapport au - 40 000 € en électricité et en chauffage.
- ✓ M. OSTYN informe que les consommations ont fortement diminué. Donc une économie a été réalisée au sujet des fluides et de l'électricité.
- ✓ M. LELEU valide et rebondit sur l'éclairage public. Il invite Madame le Maire à bien faire le tour de Linselles pour constater que la ville n'est pas passée complètement en LED.
Madame le Maire précise que c'est pourtant le cas et qu'il n'y avait que les mâts du centre-ville qui ne l'étaient pas encore.

Approuvée à l'unanimité.

2025-10-03 - INSTAURATION DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL NORMAL DE NUIT

- ✓ M. LELEU fait connaître son accord sur cette délibération. Toutefois, il invite la municipalité à veiller davantage à ce que toutes les portes, toutes les grilles et tous les éclairages intérieurs soient bien fermés.

Madame le Maire transmettra l'information à la Direction des services techniques.

Approuvée à l'unanimité.

2025-10-04 – INSTAURATION D'UNE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES CONTRATS ET REGLEMENTS SOUSCRITS PAR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE POUR LE RISQUE SANTE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION CONCLUE PAR LE CDG59

Approuvée à l'unanimité.

2025-10-05 - MUTUALISATION DE LA GESTION DES ARCHIVES COMMUNALES

Approuvée à l'unanimité.

2025-10-06 - FOURRIERE AUTOMOBILE – CONVENTION

- ✓ Monsieur LELEU estime qu'il faudrait que le prestataire lui-même se gare correctement et non sur les zébras.

Approuvée à l'unanimité.

2025-10-07 – CREATION DE DEUX AUTORISATIONS DE STATIONNEMENT SUPPLEMENTAIRES D'UN TAXI (ADS)

- ✓ M. LELEU cherche vainement l'intérêt de la délibération.
Madame le Maire souligne que l'on a besoin de prendre en compte les demandes de taxi. Nous le faisons également parce qu'il n'y a pas d'obligation de places matérialisées, de surcroît nous avons deux demandes de chauffeurs de taxi. C'est un plus pour notre commune et sa population.

Approuvée à l'unanimité.

2025-10-08 - OUVERTURES DOMINICALES DES COMMERCE DE DETAIL POUR 2026

Approuvée à l'unanimité.

2025-10-09 - CONVENTION POUR LA CREMATION DES RESTES DE CORPS EXHUMES – RENOUELEMENT SIGNATURE AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Approuvée à l'unanimité.

2025-10-10 – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D’EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES CONCERNANT LE TRANSFERT DU GOLF LILLE METROPOLE

Approuvée à l’unanimité.

2025-10-11 – DEMANDE D’AFFILIATION VOLONTAIRE AU CENTRE DE GESTION DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT SAMBRE AVESNOIS

Approuvée à l’unanimité.

QUESTIONS/REPONSES OPPOSITION CONSEIL MUNICIPAL DU 23/10/25

Pascal MARESCAUX

1ère question :

Avez-vous réalisé une estimation des travaux nécessaires à la réfection :

- De l’église ?
- Du château du Vert Feuillage ?

Par ailleurs, depuis le vote du dispositif de mécénat en mars 2025, à combien s’élève la somme actuellement collectée ?

Concernant le projet de réfection de l’église, une estimation des travaux a été réalisée et se monte à environ 2 millions d’euros HT pour les gros travaux, auxquels s’ajoutent 75 000 euros de travaux préalables. Une rencontre est prévue courant novembre pour la sollicitation de subventions et l’échelonnement des travaux durant les années à venir.

Pour ce qui est du Château du Vert Feuillage, nous n’avons pas à ce jour de chiffrage.

Quant à l’appel au Mécénat, le montant collecté se monte à 1 500 euros à ce jour. Nous reviendrons vers vous lors d’un prochain conseil.

2ème question :

L’aménagement du parc des Glycines, réalisé en début d’année 2025, devait être inauguré cet été.

Or, nous constatons que de nombreuses plantations réalisées par la MEL sont aujourd’hui desséchées.

Ces plantations feront-elles l’objet d’un remplacement, et si oui, par qui ?

Nous avons estimé que cela n’était pas le bon moment pour inaugurer l’aménagement cet été. Et nous sommes depuis le 1^{er} septembre en période de réserve électorale.

Les plantations seront remplacés par la MEL fin novembre courant décembre dans le cadre de la garantie de reprise (arbustes en massifs, haies arbustives, arbustes en sous-bois et plantes grimpantes).

3ème question :

L'état de certains trottoirs se dégrade, ce qui pose un risque pour la sécurité des piétons.
Envisagez-vous d'intervenir ou de saisir les instances compétentes afin d'y remédier ?
Par ailleurs, pourriez-vous rappeler les règles relatives à l'accessibilité et à l'entretien de ces trottoirs, notamment en ce qui concerne la taille des haies privées ?

Certains trottoirs comme certaines rues feront l'objet d'un PPI (2026/2030) qui sera soumis à la MEL. D'une façon générale, si un trottoir est dangereux, une intervention est réalisée par la Mairie en lien avec la MEL.

4ème question :

Où en êtes-vous concernant les projets et engagements suivants :

- Les bureaux de la Gym ;

Ces travaux font l'objet d'une réflexion globale.

- Le terrain de football synthétique ;

A ce jour, Madame la Procureure bloque toujours le dossier. Nous prendrons contact avec le nouveau Procureur pour voir ce qu'il en est.

- La rénovation du 10 rue de Bousbecque ;

Une étude est amenée sur le devenir de ce bâtiment

- Le local destiné à Linselles Cyclisme ;

Une solution lui sera apportée prochainement.

- Le bâtiment SOTRANOR ;

Je ne connais pas ce nom de bâtiment sur Linselles ! Il n'existe pas.

- La stérilisation des chats errants ;

A ce jour, les 12 chats errants présents sur le parking de l'EHPAD Les Jardins des Sens ont été stérilisés et pucés.

Il reste 1 chat à stériliser et pucer à l'EHPAD Rose d'Automne.

Les 8 chats présents près d'AUCHAN ont tous été stérilisés et pucés.

Sur les 6 chats errants présents au cimetière, il en reste 1 ou 2 à stériliser et pucer.

- Les terrains de pétanque éphémères ;

Il a été décidé l'enlèvement des terrains de pétanque suite à de nombreuses plaintes de riverains sur les nuisances provoquées par cette activité.

- La repose du jeu de l'ancienne plaine de jeux et le devis pour le remplacement de celui du Vert Feuillage ;

Les jeux de l'ancienne plaine de jeux seront déposés à la MEF et au château du vert feuillage.

- L'engagement pris lors des vœux et dans le bulletin municipal sur la course de caisses à savon ;

Le CMJ reste mobilisé sur le sujet et continue bien à préparer cette manifestation.

- L'éclairage des passages piétons ;

Les éléments sont commandés et seront installés là où il y a le plus de passage, en concertation avec le CMJ.

- Le suivi des malfaçons concernant les bâtiments du dojo et des courts de tennis.

Les services suivent de près ce dossier, notamment concernant l'éclairage et le sol. Avec l'appui d'un avocat spécialiste, la ville a eu gain de cause sur le non-paiement de la base de vie soit 17 250 euros et de la hausse du coût des matériaux soit 75 000 euros. Un accord a été conclu sur les dernières réparations afin de lever l'ensemble des réserves.

M. LELEU GROUPE NAEPL

1/ Le Chemin de la Ferme LEPLAT... nous constatons que pour la fin d'année, où les jours raccourcissent, l'éclairage du chemin promis depuis plus d'un an n'est toujours pas fait ! Où en est-on ?

Un éclairage provisoire sera installé courant novembre, en attendant les quatre mâts solaires définitifs qui sont en cours de fabrication.

2/ Le déploiement des points d'apports volontaires PAV (bouteilles en verre) dans Linselles, doit-il encore évoluer ? beaucoup de résidences et de secteurs ne sont pas assez couverts. Des changements d'emplacements sont-ils au programme ?

Je vous précise qu'il manque aujourd'hui 5 PAV sur Linselles. Nous sommes en contact permanent avec la MEL. Pour information, 2 PAV vont être déplacés : rue des Frères Marescaux et avenue de la Drève.

3/ Le Skate Parc nouvellement inauguré, a fait l'objet d'une insonorisation du module de saut cet été, pouvons-nous avoir le montant de cette insonorisation ?

Le montant est de 7 985 euros. Je précise que les riverains ne se plaignent plus.

4/ Parlons stationnement à Linselles, et plus particulièrement dans la rue de Wervicq. Le projet de voie verte mise en place avec la MEL et la Ville de Linselles, projet que vous aviez présenté avec votre validation lors du café dans votre quartier en octobre 2024, ne cesse de créer des problèmes de stationnement qui n'ont, semble-t-il, pas été identifiés, anticipés, étudiés. En octobre 2025, le parking du CTM est mis à disposition après avoir constaté un stationnement disgracieux sur les pistes cyclables ! seulement voilà : - non seulement les places sont insuffisantes et ne répondent pas aux besoins des jours de match. - les stationnements dans la rue de Wervicq créent des nuisances involontaires aux riverains qui rencontrent des difficultés à sortir de chez eux ou même à se stationner devant chez eux ! - votre engagement à solutionner ce problème pris dans votre bureau, contre notre accord, de lever le droit de préemption de la ferme jouxtant le stade, n'a pas été respecté ! - les PLU et autres projets de haricots, zone de délestages, parkings etc n'ont pas vu le jour... Aussi, quelles sont les mesures que vous comptez prendre pour fluidifier, sécuriser et rendre à cette rue de Wervicq sa sécurité, son autonomie de circulation ?

Une réunion est programmée à ce sujet avec la MEL, le Vice-Président et les services à la fin du mois d'octobre.

5/ Lors du dernier conseil municipal, on nous a fait voter la tarification des sorties pédagogiques avec nuitées pour le CMJ pour la sortie à Strasbourg..., mais nous n'avons rien voté pour les élus accompagnants ! la question est simple comment cela s'est-il organisé pour les 3 élus accompagnants ?

Un Maire, un Adjoint et un Conseiller délégué perçoivent une indemnité qui sert également pour ce genre de sortie.

6/ Une information circule comme quoi La Société Paragon Linselles devrait malheureusement fermer pour la fin d'année, avec plus de 70 suppressions de postes ... êtes-vous au courant ? Et au travers de notre cellule PILE pouvons-nous apporter notre aide ?

Nous n'avons aucune information à ce sujet.

7/ Quel a été le résultat de cette année pour notre rucher municipal ! depuis mars 2023 que nous avons voté un budget pour l'implantation de deux ruches municipales, nous n'avons eu aucun retour de ces dernières, et de notre production, or à écouter les apiculteurs locaux (de Linselles) l'année a été exceptionnelle ! même si aujourd'hui la présence du Frelon Asiatique est de plus en plus importante comme le souligne votre publication du 20/10. Quelles ont été les mesures prises dans le piégeage ? cela devait faire l'objet d'un déploiement sur notre commune !

Elisabeth BOUREL

Un rendez-vous avec Monsieur Philippe FRENOI est justement prévu le 12 novembre.

Seuls 2 essaims ont survécu à l'hiver. La récolte de miel a été quasi nulle. En effet, à cause de la présence de très nombreux frelons asiatiques, les abeilles ne sont pas beaucoup sorties des ruches. Philippe FRENOI a donc préféré laisser les hausses sur les ruches de façon à ce que les abeilles puissent se nourrir de leur propre miel.

Les 4 ruches ont été remises aux écoles (2 par école primaire), ainsi que les peintures et les pochoirs. Elles devraient être peintes d'ici la fin de l'année et Philippe FRENOI devrait donc pouvoir y transférer nos essaims cet hiver.

Quant aux frelons asiatiques, ils sont sous surveillance :

Les nids repérés par les riverains ou les agents des services techniques sont cartographiés : à ce jour et depuis le 1er janvier, 17 nids ont été recensés, dont 3 nids sur le domaine public.

3 pièges très sélectifs ont été posés : au CTM (78 frelons capturés au 13/10), au domaine de Hautevalle, près du bassin de rétention de la MEL (134 frelons), salle Ramet (7 frelons capturés mais le piège n'a été posé que le 25/08). L'appât est renouvelé toutes les deux semaines par Quentin DUBOIS.

Pour mémoire : les frelons ne constituent, pas plus que les guêpes, une menace pour les individus. Par contre, ils constituent une menace pour la biodiversité puisqu'un nid de frelons consomme 30 kg d'insectes par an dont 30 % d'abeilles.

Une communication récente sur les réseaux sociaux a été faite sur l'intérêt de repérer et détruire les nids avant le 15 novembre (avant que les reines ne s'enterrent pour passer l'hiver).

Autres actions menées :

sensibilisation des personnes concernées par un nid sur leur propriété, afin qu'elles détruisent le nid échanges réguliers avec un apiculteur linsellois (point sur les captures, conseils)

En outre, en 2026 une subvention sera proposée pour la destruction des nids sur le domaine privé.

8/ Sur le mandat 2020-2026 combien d'audits municipaux ont-ils été établis ? pour quel montant ? et pour quelles mesures mises en place.

1 audit communication a été réalisé en 2021 : 21 600 euros sous le mandat de Paul LEFEBVRE

1 audit en 2023 sur la vidéoprotection : 7 900 euros

1 audit informatique en 2024 : 660 euros

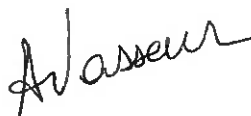
3 audits pour le décret tertiaire sont en cours depuis 2025 pour un montant de 29 520 euros

Toutes les délibérations signées et visées par la Préfecture sont en ligne sur le site de la ville de Linselles.

La séance est levée.

La secrétaire de séance :

Amandine VASSEUR



Madame le Maire,
Conseillère Métropolitaine,

Isabelle POLLET

